



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Service Organisation d'Epreuves

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

TEL: (33) 01 40 60 37 00 - FAX: (33) 01 40 60 37 37

E-mail : pc.barraud@ffv.fr – Internet : www.ffv.fr

www.ffvoile.org
CFM 06 Avis de Course.doc

Partenaire officiel

Paris, le 11 AVRIL 2006 (date de mise à jour).

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

DERIVEURS - CATAMARANS – WINDSURFS 2006

MARTIGUES - 14 au 18 Août 2006

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale.

Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 ORGANISATION :

Le Championnat de France Minimes Solitaires, Equipages, Catamarans, Windsurfs (CFM 2006) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 14 au 18 août 2006 sur l'Etang de Berre avec l'accord de la Fédération Française de Voile par le Cercle de Voile de Martigues (CVM) avec le soutien de la municipalité de Martigues.

2 REGLES :

2.1 L'épreuve est régie par :

Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),
Les Règles de sélection du CFM 2006.

2.2 Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2.4 Publicité : L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité telle que restreinte par le Règlement Technique des Compétitions de la FFVoile : Port de publicité.

En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3 CLASSES/SERIES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

3.1 Classes et séries :

- Optimist, L'Equipe, Tyka, 293 OD, 283.

3.2 Admissibilité :

Tout coureur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Minimes.

Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.

- 3.3 Catégories d'âge :
Se reporter aux Règles de sélection du Championnat de France Minimes 2006.

4 INSCRIPTIONS :

- 4.1 Les concurrents doivent adresser par courrier leur bulletin d'inscription à :

Cercle de voile de MARTIGUES
18 Bd Touret de Vallier
13500 - MARTIGUES

accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre du **CV MARTIGUES**.

- 4.2 Montant des frais de constitution de dossier par équipage :

Classes :	Jusqu'au 20 juillet 2006 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 21 juillet 2006 (cachet de la poste faisant foi)
L'Equipe Tyka	92 €	138 €
Optimist 293 OD 283	46 €	69 €

5 CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 5.1 La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place en présence de l'adulte responsable :
Le 14 Août 2006 de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00.
- 5.2 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 5.3 Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice.

6 MISE A DISPOSITION DES BATEAUX :

Les voiliers et windsurfs devront être présents pour effectuer le marquage des matériels, le 14 Août 2006 de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00.
Il n'y aura pas d'opération de jauge lors de l'inscription.

7 PROGRAMME :

- 7.1 Horaires :
- 14 Août : de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00 :
Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives.
: 16H00 1^{er} signal d'avertissement de la course d'entraînement.
- 15 Août : A 12H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course.
- 15, 16, 17, 18, : Course(s).
- 18 Août : En fonction du programme aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.
- 18 Août : En fonction du programme, palmarès à partir de 18 H 00.
- 7.2 Nombre de courses :
Le nombre minimum de courses dans une série pour que le championnat soit validé est de 3.
- 7.3 9 courses sont programmées pour toutes les classes ou séries sauf pour les 283 dont le programme prévoit 12 courses.
- 7.4 Pour toutes les classes ou séries, 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

8 CLASSEMENT :

- 8.1 Pour les dériveurs et catamaran, le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 8.2 Pour les windsurfs, le Système de Classement de l'annexe B.8 s'appliquera.
- 8.3 Le classement des catégories féminines des dériveurs doubles, des catamarans et des windsurfs sera établi par extraction du classement général de la classe ou de la série.

9 TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront sur bouées ou de longues distances

10 PENALITES DE REMPLACEMENT :

- 10.1 Application de la règle 44.1. :
Pénalité de deux tours, excepté pour les catamarans et les windsurfs (règle 44.1. modifiée) qui appliqueront une pénalité de rotation d'un tour.
- 10.2 Le respect de la règle 42 - Propulsion - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course.

11 REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires sur l'Etang de Berre et figurant dans les annexes aux instructions de course.

12 TITRES DECERNES ET PRIX :

- CHAMPION DE FRANCE CATAMARAN TYKA MINIMES GARÇON 2006
- CHAMPION DE FRANCE CATAMARAN TYKA MINIMES FILLE 2006
- CHAMPION DE FRANCE DERIVEUR SOLITAIRE OPTIMIST MINIMES GARÇON 2006
- CHAMPION DE FRANCE DERIVEUR SOLITAIRE OPTIMIST MINIMES FILLE 2006
- CHAMPION DE FRANCE DERIVEUR DOUBLE L'EQUIPE MINIMES MASCULIN/MIXTE 2006
- CHAMPION DE FRANCE DERIVEUR DOUBLE L'EQUIPE MINIMES FEMININE 2006
- CHAMPION DE FRANCE WINDSURF 293 OD MINIMES GARÇON 2006
- CHAMPION DE FRANCE WINDSURF 293 OD MINIMES FEMININE 2006
- CHAMPION DE FRANCE WINDSURF 283 MINIMES GARÇON 2006
- CHAMPION DE FRANCE WINDSURF 283 MINIMES FEMININE 2006

12.1 Ces différents titres seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 équipages inscrits définitivement dans chaque catégorie, pour les catégories féminines ce nombre est ramené à 10.

12.2 Les trois premiers équipages de chacune des catégories validées selon le point 12.1. recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

13 DROIT D'APPEL :

Conformément à la règle 70.4. (a) des RCV 2006/2008, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

14 DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Minimes 2006", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15 ACCES AU SITE :

15.1 Pour la période du 14 août à 10H00 au 18 août à 20H30, le site du championnat de France (installations du CVM et du lycée Paul Langevin) sera exclusivement accessible aux coureurs du Championnat de France Minimes, aux entraîneurs et accompagnateurs identifiés et accrédités.

15.2 Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs devront s'inscrire auprès du CVM pour être accrédités.

15.3 Le vendredi 18 août à 20h30, l'ensemble des délégations Minimes devra avoir quitté le site.

16 INFORMATIONS :

16.1 Sélections : Catamarans, Dériveurs, Windsurf :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Pratique Compétitives

Département Voile Légère.

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01 - Fax. : 01 40 60 37 37.

Internet : www.ffvoile.org

16.2 Organisation Technique :

Cercle de voile de MARTIGUES

18 Bd Touret de Vallier

13500 - MARTIGUES

Tél : 04.42.80.12.94 – FAX : 04.42.80.08.62

E-mail : club@cvmartigues.net

Site web : www.cvmartigues.net

16.3 Hébergement et camping-car :

OFFICE DU TOURISME DE MARTIGUES

Service réceptif : Katioutchka CECILE

Rond pint de l'Hôtel de ville

13500 - MARTIGUES

Tél : 04.42.42.31.10 – FAX : 04.42.42.31.11

E-mail : info@martigues-tourisme.com

www.tourisme-martigues.com.